

## Informations importantes sur la comptabilité annuelle 2025 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales

---

### 1 Documents et autres informations

Vous trouverez tous les documents nécessaires pour la comptabilité annuelle sur le site Internet de Swissmedic. Il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :  
[Cannabis Agency \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch/cannabis-agency)

Un manuel d'utilisation «User manual NDS-WEB Cultivation» contenant des informations détaillées sur la saisie des données sur le portail de notification NDS Web est disponible sous la rubrique

[NDS-WEB \(National Drug Control System\) \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch/nds-web-national-drug-control-system)

### Documents relatifs à la comptabilité annuelle 2025 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales

- Informations importantes sur la comptabilité annuelle 2025
- Précisions pour la comptabilité annuelle 2025
- User manual NDS-WEB Cultivation, chapitre : *Submit SPA Report*
- Déclaration « Aucune activité »

### 2 Déclaration des stocks

Les stocks initiaux au 1<sup>er</sup> janvier et finaux au 31 décembre déclarés doivent impérativement correspondre aux stocks réels.

Il est cependant conseillé de procéder à un calcul de vérification afin de s'assurer que toutes les entrées et toutes les sorties de marchandises sont bien déclarées. Seules les déclarations complètes seront acceptées.

### 3 Aucune activité, y compris de culture, en lien avec des substances soumises à contrôle n'a eu lieu au cours de l'année sous revue

Si, au cours de l'année sous revue, vous n'aviez pas de stocks de stupéfiants et n'avez pratiqué aucune activité de culture ou de commerce en lien avec ces produits, **SEUL** le formulaire **Aucune activité** dûment rempli et signé électroniquement doit être envoyé **exclusivement par courriel** à l'adresse suivante :  
[medcannabis@swissmedic.ch](mailto:medcannabis@swissmedic.ch)

## Informations importantes sur la comptabilité annuelle 2025 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales

---

Vous trouverez le formulaire sur Internet, sous la rubrique  
[Cannabis Agency \(swissmedic.ch\)](https://cannabis.swissmedic.ch) \ Comptabilité annuelle 2025 – Culture de  
cannabis destiné à des fins médicales

### 4 Explications ou commentaires

Sur le portail de notification NDS Web – *Submit SPA Report*, il est possible de saisir des commentaires sous « *Comments* ».

Si des explications ou observations plus détaillées s'avèrent nécessaires, veuillez les envoyer séparément par courriel à l'adresse  
[medcannabis@swissmedic.ch](mailto:medcannabis@swissmedic.ch)

### 5 Notifications sous la rubrique « *Cannabis Cultivation* »

Les variétés de cannabis à récolter avec leurs teneurs totales en THC respectives doivent être saisis sous la rubrique « *Cannabis Cultivation* » avec la quantité correspondante pour l'année sous revue.

Les informations relatives aux substances ayant le même code GTIN (code EAN) doivent être regroupées.

Les données doivent être fournies uniquement pour ces substances:

- Cannabis for medical use 1.0 – 5.9 % THC
- Cannabis for medical use 6.0 – 15.9 % THC
- Cannabis for medical use 16.0 – 30.0 % THC
- Cannabis for medical use > 30.0 % THC

Le reporting pour les plantes mères, les graines et les plants de cannabis ne s'applique pas pour les comptes annuels 2025.

### 6 Notification de la « *Total Used Area* »

Seule la superficie cultivée en extérieur (OUTDOOR) utilisée pour la substance concernée doit être indiquée en mètres carrés.

## Informations importantes sur la comptabilité annuelle 2024 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales

---

### 7 Notifications sous la rubrique « *Cannabis Seeds and Seedlings* »

Le reporting pour les plantes mères, les graines et les plants de cannabis ne s'applique pas pour les comptes annuels 2025.

### 8 *Inventory Adjustment*

Ce champ ne doit être rempli qu'après consultation de Swissmedic.

### 9 Conseils pour remplir les tableaux

En cas de quantité = 0 : laissez vide le champ de saisie s.v.p.  
Evitez d'introduire des valeurs négatives (-xx).